

Favia® + Pyros® EW

Pour bien raisonner la protection des céréales

 **BASF**
The Chemical Company

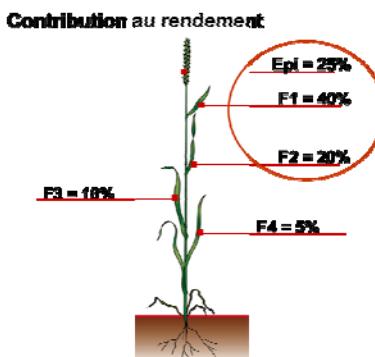
LA PROTECTION FONGICIDE DOIT EN PRIORITÉ SE RAISONNER AVANT L'APPARITION DES SYMPTÔMES.





- *Il est important d'éviter la mise en place d'un « pied de cuve » sur les feuilles basses.*

F1 & F2 contribuent à 60% du rendement.



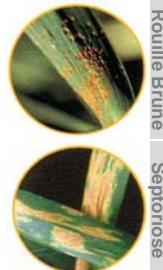
- Il convient donc de protéger F_1 & F_2 pour préserver le rendement.

Les spores de rouille brune sont véhiculées par le vent et proviennent soit de la parcelle, soit d'apports extérieurs.

- **Avec la rouille brune, le raisonnement de la protection fongicide doit plus que jamais se faire en préventif.**

Dans le Sud-Ouest, l'inoculum de septoriose est très élevé cette année et la rouille brune est à surveiller (elle a déjà été détectée ponctuellement). Afin de bien protéger la F1 & la F2, il pourra être nécessaire d'envisager un traitement à **dernière feuille étalée*** :

	Sans T1	Avec T1
	1 pack pour 4 Ha	1 pack pour 5 Ha
Favia®	1,5 L/ha	1,2 L/ha
Pyros® EW	0,75 L/ha	0,6 L/ha



*se référer au BSV

«marque déposée BASF : Favia®. Autorisation de vente : n° 210040. Composition : 62,5 g/l d'épiconiazole + 85 g/l de pyraclostrobine. Formulation : suspo-émulsion (SE). Usages autorisés : BLÉS : septoriose, rouille brune, rouille jaune, oïdium et piétn-vers. ORGES : rhynchosporose, helminthosporose (D. Terres) également autorisé sur ramulariose, rouille naine, rouille jaune, oïdium, piétn-vers. AVOCINES : rouille couronnée, oïdium et piétn-vers. SEIGLES : rhynchosporose, rouille brune et oïdium. TRITICALE : septoriose, rouille brune, rouille jaune, oïdium, piétn-vers. Dose autorisée : 2 L/ha pour tous les usages autorisés.

Classement :

ENT: 3 ml. BBR: 45 ml. Mischen ab
prochloraze (450 g/l)

Classement toxicologique : 

Attention. H373 pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Usages et doses autorisés : BLES : plièt-versine : 1,33 mg / ha ; Oldium, septorispo, fusarios des épis. Déjà râché : 424 journ. Rhynchosporicide, helminthosporicide : 1 L/ha. Zone Non Traitée : 5 m (distance par rapport aux points d'érosion). Déjà râché : 424 journ. Déclin de rentrée dans les râches : 6 h après traitement.

10 secteurs responsables et professionnels de la pulvérification



Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter les instructions, les usages, doses, conditions et recommandations d'emploi de la protection respiratoire, prélevée en application de la norme EN 374, lunettes de sécurité, masque ou de mi-masque avec cartouche filtrante A2 P3, bottes de protection marquée SS ou P5, vêtements de travail de niveau de protection 4. Avril 2013. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application, auprès du N° Azur BASF AGRO 0810 023 031 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. 841F1CE0413SUS

Contests with

Contacter l'unité	
Informations techniques Étiquettes et FDS	BASF Agri
Une question de santé	MBA
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agri
Collecte des emballages vides	ADIVALOR